

COMMUNE DE LAVILLEDIEU.

DEL 2020-022

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 JUILLET 2020

NOM :2.2

L'an deux mille vingt et le vingt huit juillet, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES.

La séance est ouverte à 20 h 30 en présence de :

Présents : André Elodie, Arnaud Michel, Auzas Françoise, , Charre Cyril, Collignon Jean, Cros Sylvie, Del-Rey Marie-France, Fournier Sylvie, Guérin Léonard, Imbert Juliette, Lafont Virginie, Pastré Michel, Perge Isabelle, Vignal Romain, Zerroudi Antoine.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 16
Procurations : 03
Votants : 19
Absents : 0

Date de convocation : le 22/072020

Absents : 0

Procurations : Pastré Colette à Auzas Françoise, Jean-François Dagier à Gérard Saucles et Cambier David à Vignal Romain.

Secrétaire de séance : Michel ARNAUD

Objet : Lotissement « Les Plagnes » – rétrocession des espaces communs.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que plusieurs échanges et rencontres ont eu lieu avec la Société ADIS SA HLM concernant la rétrocession à la Commune de Lavilledieu de plusieurs parcelles constituant les espaces communs du lotissement « Les Plagnes ».

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Sections AB 255, AB 256 et AB 257 constituant l'emprise de « L'allée des Cerisiers »,
- Sections AB 218, AB 258 et AB 259 situées le long du lotissement en bordure de la route du Moulin (RD 224),
- Section AB 254 située à l'extrémité nord de « L'allée des Cerisiers » et permettant l'accès vers les parcelles AB 144, 275 et 276, propriétés de la Commune.

Par courrier en date du 24 juin 2020, la Société ADIS SA HLM a donné son accord de principe pour cette rétrocession qui s'opérera à titre gratuit, les frais de notaire afférents restant à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer tous les dossiers afférents à cette rétrocession.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,
Gérard SAUCLES**

COMMUNE DE LAVILLEDIEU

DEL 2020-023

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUILLET 2020**

NOM : 3.6

L'an deux mille vingt et le vingt huit juillet, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES, Maire de Lavilledieu.

La séance est ouverte à 20 h 30 en présence de :

Présents : André Elodie, Arnaud Michel, Auzas Françoise, , Charre Cyril, Collignon Jean, Cros Sylvie, Del-Rey Marie-France, Fournier Sylvie, Guérin Léonard, Imbert Juliette, Lafont Virginie, Pastré Michel, Perge Isabelle, Vignal Romain, Antoine Zerroudi.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 16
Procurations : 03
Votants : 19
Absents : 0

Date de convocation : le 22/072020

Absents : 0

Procurations : Pastré Colette à Auzas Françoise, Jean-François Dagier à Gérard Saucles et Cambier David à Vignal Romain.

Secrétaire de séance : Michel ARNAUD

Objet : Mise à jour de la dénomination des voies privées

Sur proposition de Madame Colette PASTRE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la mise à jour de la dénomination des voies privées comme indiqué ci-dessous :

LISTE DES VOIES PRIVEES :

IMPASSE MAPIAS

AE0219 dessert parcelles AE0267/AE0018

IMPASSE BRIAND

AO00147/0283/0284/0272

ILOT DES FOURNACHES

AH0233/AH0048 Lot1

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

**Le Maire,
Gérard SAUCLES**

COMMUNE DE LAVILLEDIEU.

DEL 2020-024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 JUILLET 2020

NOM :5.3

L'an deux mille vingt et le vingt huit juillet, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES.

La séance est ouverte à 20 h 30 en présence de :

Présents : André Elodie, Arnaud Michel, Auzas Françoise, , Charre Cyril, Collignon Jean, Cros Sylvie, Del-Rey Marie-France, Fournier Sylvie, Guérin Léonard, Imbert Juliette, Lafont Virginie, Pastré Michel, Perge Isabelle, Vignal Romain, Antoine Zerroudi.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 16
Procurations : 03
Votants : 19
Absents : 0

Date de convocation : le 22/072020

Absents : 0

Procurations : Pastré Colette à Auzas Françoise, Jean-François Dagier à Gérard Saucles et Cambier David à Vignal Romain.

Secrétaire de séance : Michel ARNAUD

Objet : Désignation d'un délégué au Syndicat Mixte Numérien

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, compte tenu du renouvellement des assemblées délibérantes, il y a lieu de désigner un délégué qui viendra constituer le collège électoral n°3 composé d'un électeur par commune concernée (à ce jour 85 communes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :

- désigner pour représenter la commune :
 - Monsieur Jean COLLIGNON qui siègera au Comité syndical de Numérien

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,
Gérard SAUCLES**

COMMUNE DE LAVILLEDIEU.

DEL 2020-025

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 JUILLET 2020**

NOM :5.3

L'an deux mille vingt et le vingt huit juillet, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES.

La séance est ouverte à 20 h 30 en présence de :

Présents : André Elodie, Arnaud Michel, Auzas Françoise, Charre Cyril, Collignon Jean, Cros Sylvie, Del-Rey Marie-France, Fournier Sylvie, Guérin Léonard, Imbert Juliette, Lafont Virginie, Pastré Michel, Perge Isabelle, Vignal Romain, Antoine Zerroudi.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 16
Procurations : 03
Votants : 19
Absents : 0

Date de convocation : le 22/072020

Absents : 0

Procurations : Pastré Colette à Auzas Françoise, Jean-François Dagier à Gérard Saucles et Cambier David à Vignal Romain.

Secrétaire de séance : Michel ARNAUD

Objet : Désignation d'un délégué au Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement de l'Ardèche (S.D.E.A.)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, compte tenu du renouvellement des assemblées délibérantes, il y a lieu de désigner un délégué qui siègera au sein de l'Assemblée générale du S.D.E.A.

Le délégué est désigné selon les règles propres de la collectivité qui le mandate.

L'Assemblée générale de ces délégués se réunit ensuite pour élire, parmi eux, les représentants appelés à siéger au sein du Comité syndical du S.D.E.A.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- désigner pour représenter la commune :
 - Monsieur Jean COLLIGNON qui siègera à l'Assemblée générale du SDEA.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,
Gérard SAUCLES**

COMMUNE DE LAVILLEDIEU.

DEL 2020-026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 JUILLET 2020

NOM : 7.1

L'an deux mille vingt et le vingt huit juillet, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES.

La séance est ouverte à 20 H 30 en présence de :

Présents : André Elodie, Arnaud Michel, Auzas Françoise, Charre Cyril, Collignon Jean, Cros Sylvie, Del-Rey Marie-France, Fournier Sylvie, Guérin Léonard, Imbert Juliette, Lafont Virginie, Pastré Michel, Perge Isabelle, Vignal Romain, Antoine Zerroudi.

| |
|---|
| <p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <p>En exercice : 19 Présents : 16 Procurations : 03 Votants : 19 Absents : 0</p> <p><u>Date de convocation</u> : le 22/072020</p> |
|---|

Absents : 0

Procurations : Pastré Colette à Auzas Françoise, Jean-François Dagier à Gérard Saucles et Cambier David à Vignal Romain.

Secrétaire de séance : Michel ARNAUD

Objet : Exonération de loyers pour le cabinet médical et le cabinet dentaire.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'en raison de la crise sanitaire liée au COVID 19, deux demandes d'exonération de loyers ont été reçues en Mairie.

- Pour le cabinet médical, il s'agit d'un mois de loyer soit pour juin 2020 : 552.83 €.
- Pour le cabinet dentaire, l'exonération porte sur trois mois de loyer soit 1 362.45 €.

Le Maire soumet ces deux demandes d'exonération à l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- décide d'exonérer de loyers le cabinet médical (1 mois) et le cabinet dentaire (3 mois).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,
Gérard SAUCLES**

COMMUNE DE LAVILLEDIEU

DEL 2020-027

**DELIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 JUILLET 2020**

NOM : 7.1

L'an deux mille vingt et le vingt huit juillet, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES, Maire de Lavilledieu.

La séance est ouverte à 20 h 30 en présence de :

Présents : André Elodie, Arnaud Michel, Auzas Françoise, , Charre Cyril, Collignon Jean, Cros Sylvie, Del-Rey Marie-France, Fournier Sylvie, Guérin Léonard, Imbert Juliette, Lafont Virginie, Pastré Michel, Perge Isabelle, Vignal Romain, Antoine Zerroudi.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 16
Procurations : 03
Votants : 19
Absents : 0

Date de convocation : le 22/072020

Absents : 0

Procurations : Pastré Colette à Auzas Françoise, Jean-François Dagier à Gérard Saucles et Cambier David à Vignal Romain.

Secrétaire de séance : Michel ARNAUD

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 - M49 (Assainissement)

Le Maire rappelle que la Commission des Finances s'est réunie le 22/07/2020 à 9 h 30. Le budget primitif 2020 – M49 a été validé à l'unanimité par cette Commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à 17 voix POUR et 02 ABSTENTIONS (Mme Perge et M. Zerroudi) d'adopter, le budget primitif 2020 - M49 qui s'équilibre de la façon suivante :

| Sections : | Exploitation | Investissement |
|------------|--------------|----------------|
| Recettes = | 524 360.51 € | 876 521.00 € |
| Dépenses = | 524 360.51 € | 876 521.00 € |

Le Maire est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

**Le Maire,
Gérard SAUCLES**

COMMUNE DE LAVILLEDIEU

DEL 2020-028

**DELIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 JUILLET 2020**

NOM : 7.1

L'an deux mille vingt et le vingt huit juillet, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES, Maire de Lavilledieu.

La séance est ouverte à 20 h 30 en présence de :

Présents : André Elodie, Arnaud Michel, Auzas Françoise, , Charre Cyril, Collignon Jean, Cros Sylvie, Del-Rey Marie-France, Fournier Sylvie, Guérin Léonard, Imbert Juliette, Lafont Virginie, Pastré Michel, Perge Isabelle, Vignal Romain, Antoine Zerroudi.

| |
|--|
| <u>Nombre de conseillers :</u> |
| En exercice : 19 |
| Présents : 16 |
| Procurations : 03 |
| Votants : 19 |
| Absents : 0 |
| <u>Date de convocation</u> : le 22/07/2020 |

Absents : 0

Procurations : Pastré Colette à Auzas Françoise, Jean-François Dagier à Gérard Saucles et Cambier David à Vignal Romain.

Secrétaire de séance : Michel ARNAUD

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 M14

Le Maire rappelle que la Commission des Finances s'est réunie le 22/07/2020 à 9 h 30. Le budget primitif 2020 – M14 a été validé à l'unanimité par cette Commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à 17 voix POUR et 02 ABSTENTIONS (Mme Perge et M. Zerroudi) :

- d'adopter le budget primitif 2020 - M14 qui s'équilibre de la façon suivante :

| | Fonctionnement | Investissement |
|------------|----------------|----------------|
| Recettes = | 1 883 100.00 € | 1 490 757.47 € |
| Dépenses = | 1 883 100.00 € | 1 490 757.47 € |

Le Maire est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

**Le Maire,
Gérard SAUCLES**

COMMUNE DE LAVILLEDIEU

DEL 2020-029

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUILLET 2020**

NOM : 1.1

L'an deux mille vingt et le vingt huit juillet, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES, Maire de Lavilledieu.

La séance est ouverte à 20 h 30 en présence de :

Présents : André Elodie, Arnaud Michel, Auzas Françoise, Charre Cyril, Collignon Jean, Cros Sylvie, Del-Rey Marie-France, Fournier Sylvie, Guérin Léonard, Imbert Juliette, Lafont Virginie, Pastré Michel, Perge Isabelle, Vignal Romain, Antoine Zerroudi.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 16
Procurations : 03
Votants : 19
Absents : 0

Date de convocation : le 22/072020

Absents : 0

Procurations : Pastré Colette à Auzas Françoise, Jean-François Dagier à Gérard Saucles et Cambier David à Vignal Romain.

Secrétaire de séance : Michel ARNAUD

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHE « AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR CHEMIN DE GRANGES ET AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE COVOITURAGE ET D'UN ARRET DE BUS ».

Le Maire informe le Conseil municipal que les travaux projetés pour « l'aménagement d'un carrefour chemin des Granges et l'aménagement d'une aire de covoiturage et d'un arrêt de bus », ont fait l'objet d'une consultation.

Il rappelle que lors du Conseil municipal du 18 décembre 2019 (DELIB 2019-070), un groupement de commandes a été constitué et qu'une convention a été signée entre la Commune de Lavilledieu et le Syndicat « Tout'enbus ».

L'avis d'appel public à la concurrence ainsi que le Dossier de Consultation des Entreprises ont été dématérialisés sur la plateforme achapublic.com le 07/05/2020.

La date de remise des offres a été fixée au 26/06/2020 à 12 h 00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture des plis le 15/07/2020 à 10 heures.

Trois entreprises ont répondu par voie dématérialisée :

- COLAS
- SATP/AUDOUARD (groupement conjoint)
- VEZIAN

La commission d'appel d'offres s'est ensuite réunie pour prendre connaissance du rapport de dépouillement et d'analyse réalisé par GEO-SIAPP le 27/07/2020 à 10 h 00.

La commission d'appel d'offres a retenu, à l'unanimité, la proposition du groupement conjoint **SATP/AUDOUARD TP**

Le montant des travaux s'élève à : **188 136.35 € H.T.** qui se décompose comme suit :

- part commune : 122 263.50 € H.T.
- part Tout'enbus : 60 872.50 € H.T.

Le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer le marché pour « l'aménagement d'un carrefour chemin des Granges et l'aménagement d'une aire de covoiturage et d'un arrêt de bus », au groupement conjoint SATP/AUDOUARD TP dont la proposition s'est révélée la mieux disante au regard des critères indiqués dans le règlement de la consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à 18 voix POUR et 01 Abstention (M. ZERROUDI) :

- De retenir la proposition du Maire et de valider la décision de la commission d'appel d'offres pour « l'aménagement d'un carrefour chemin des Granges et l'aménagement d'une aire de covoiturage et d'un arrêt de bus » et d'attribuer le marché au groupement conjoint SATP/AUDOUARD TP pour un montant de 188 136.35 € H.T.
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

**Le Maire,
Gérard SAUCLES**